Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20181217-2711181-DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 27 novembre 2018

PUBLIE LE : 17 DEC. 2018

Délibération n°271118-1 : APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 15 MAI ET 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

PRESENTS

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance :

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE, Directeur adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***6***

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20181217-2711181-DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

SI MONTE-CRISTO / CS –271118-1

OBJET : PROCES-VERBAUX DES COMITÉS DES 15 MAI ET 4 SEPTEMBRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 11 du règlement intérieur du syndicat intercommunal ;

CONSIDERANT que les procès-verbaux des comités des 15 mai et 4 septembre 2018 ont été transmis aux conseillers lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :**

APPROUVE, sans ajout ni modification, les procès-verbaux des séances des 15 mai et 4 septembre 2018.

Fait à Marly-le-Roi, le 17 DEC. 2018

Transmis en préfecture et affiché le 17 DEC. 2018

Pour extrait conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal